



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE n° 11 - 4 0 2 du 21 DÉC. 2011.

portant arrêt de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations du bassin Rhône-Méditerranée

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône,
Préfet coordonnateur de bassin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.566-3, L.566-11, L.566-12 et L.213-7, et R.566-1, R.566-2, R.566-3, R.566-18 et R.213-16 relatifs à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation ;

VU l'avis de la préfète des Alpes de Hautes-Provence, rendu le 3 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de l'Aude, rendu le 9 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet du Jura, rendu le 14 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de Lozère, rendu le 22 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de Savoie, rendu le 25 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de Haute-Saône, rendu le 29 novembre 2011 ;

VU l'avis de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or, rendu le 30 novembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs, rendu le 1^{er} décembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de Haute-Savoie, rendu le 5 décembre 2011 ;

VU l'avis du préfet de la région PACA, préfet des Bouches-du-Rhône, rendu le 13 décembre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de l'Ain, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de l'Ardèche, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de la Drôme, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de l'Isère, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de la Loire, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet du Territoire de Belfort, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de l'Ain, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet de la Saône-et-Loire, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet du Vaucluse, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet des Hautes-Alpes, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet du Pyrénées-Orientales, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet du Gard, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet du Var, en date du 5 octobre 2011 ;

VU la consultation écrite du préfet des Alpes-Maritimes, en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de la Commission Administrative de Bassin Rhône-Méditerranée rendu le 12 décembre 2011 ;

VU les avis des parties prenantes consultées (du 5 octobre 2011 au 10 novembre 2011) ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L’Evaluation Préliminaire des Risques d’Inondations du bassin Rhône-Méditerranée est arrêtée.

ARTICLE 2 – L’Evaluation Préliminaire des Risques d’Inondations du bassin Rhône-Méditerranée est consultable sur le portail d’information sur l’eau du bassin Rhône-Méditerranée : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/>. Elle est tenue à la disposition du public dans les préfectures suivantes :

DÉPARTEMENT ET RÉGION	ADRESSE
Ain	45, avenue d’Alsace-Lorraine, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Alpes-de-Haute-Provence	8, rue du Docteur-Romieu, BP 216, 04016 Digne Cedex
Hautes-Alpes	32, rue Saint-Arey, BP 100, 05011 Gap Cedex
Alpes-Maritimes	centre administratif départemental, route de Grenoble, 06286 Nice Cedex 03
Ardèche	4, rue Pierre-Filiat, BP 721, 07007 Privas Cedex
Ariège	2, rue de la Préfecture, BP 87, 09007 Foix Cedex
Aude	52, rue Jean-Bringer, 11012 Carcassonne Cedex
Aveyron	7, place Charles-de-Gaulle, 12000 Rodez
Bouches-du-Rhône et région Provence-Alpes-Côte d’Azur	1, boulevard Paul-Peytral, 13282 Marseille Cedex 20
Côte-d’Or et région Bourgogne	53, rue de la Préfecture, 21041 Dijon Cedex
Doubs et région Franche-Comté	8 bis, rue Charles-Nodier, 25035 Besançon Cedex
Drôme	3, boulevard Vauban, BP 1040, 26030 Valence Cedex 09
Gard	10, avenue Feuchères, 30045 Nîmes Cedex
Hérault et région Languedoc-Roussillon	34, place des Martyrs-de-la-Résistance, 34062 Montpellier Cedex 02
Isère	2, place de Verdun, BP 1046, 38021 Grenoble Cedex
Jura	55, rue Saint-Désiré, BP 648, 39021 Lons-le-Saunier Cedex
Loire	2, rue Charles-de-Gaulle, 42022 Saint-Etienne Cedex 01
Lozère	rue de la Rovère, 48005 Mende cedex
Haute-Marne	89, rue Victoire-de-la-Marne, 52011 Chaumont Cedex
Pyrénées-Orientales	24, quai Sadi-Carnot, 66951 Perpignan Cedex
Haut-Rhin	7, rue Bruat, BP 489, 68020 Colmar Cedex
Rhône et région Rhône-Alpes	106, rue Pierre-Corneille, 69419 Lyon Cedex 03
Haute-Saône	1, rue de la Préfecture, BP 429, 70013 Vesoul Cedex
Saône-et-Loire	196, rue de Strasbourg, 71021 Mâcon Cedex 09
Savoie	château des ducs de Savoie, BP 1801, 73018 Chambéry Cedex

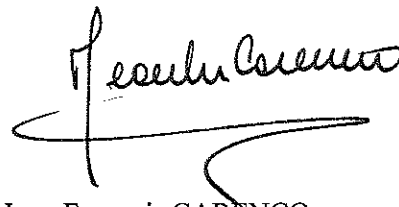
Haute-Savoie	avenue d'Albigny, BP 2332, 74034 Annecy Cedex
Territoire de Belfort	place de la République, 90020 Belfort Cedex
Var	boulevard du 112 ^e -Régiment-d'Infanterie, BP 1209, 83070 Toulon Cedex
Vaucluse	4, rue Viala, 84905 Avignon Cedex 09
Vosges	place Foch, 88000 Epinal Cedex
Région Alsace	5, place de la République, 67000 Strasbourg
Région Champagne-Ardenne	1, rue de Jessaint, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Région Lorraine	place de la Préfecture, BP 71014, 57034 Metz Cedex 1
Région Midi-Pyrénées	place Saint-Etienne, 31038 Toulouse Cedex

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 4 – Le secrétaire général de la préfecture de bassin, secrétaire général pour les affaires régionales de Rhône-Alpes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, délégué de bassin Rhône-Méditerranée, les préfets des départements inclus dans le bassin, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lyon, le 21 DEC. 2011

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,



Jean-François CARENCO